

DÉCISION DU PRÉSIDENT

DP 2021_63

SOUSCRIPTION D'UN PRÊT POUR LE FINANCEMENT DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2021 SUR L'ÉCOPARC DE DAMAZAN AUPRÈS DE LA CAISSE D'ÉPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu les statuts du Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés de Lot-et-Garonne à vocation départementale, ValOrizon, modifiés par arrêté préfectoral n°47-2017-12-29-003 du 29 décembre 2017,

Vu la délibération n°DL2021_09/02 du 20 septembre 2021 donnant délégation au Président, l'autorisant notamment à procéder dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget, à la réalisation, pour le financement des investissements, de tout emprunt à court, moyen et long terme [...],

Considérant la nécessité de procéder à la réalisation d'un emprunt de 1 465 000€ destiné au financement du programme d'investissement 2021 du Syndicat (travaux de construction d'un bâtiment à usage de bureaux et de locaux techniques, d'un parking, d'une zone de déchargement et d'un raccordement de voirie) sur l'écoparc ;

Considérant la consultation lancée pour la souscription d'un prêt le 29 juillet 2021 auprès de 4 organismes bancaires avec un délai de remise des offres fixée au 09/09/2021 et une réactualisation des taux demandée le 27 septembre 2021,

Considérant la réception de quatre propositions commerciales,

Considérant, qu'à l'issue de l'analyse des différentes offres, la proposition de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes se révèle être économiquement la plus avantageuse et répond au besoin du Syndicat,

LE PRÉSIDENT,

- Article 1 : **DÉCIDE** de souscrire un prêt à taux fixe avec les caractéristiques suivantes :

Prêteur : Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes

Objet : Travaux d'investissement 2021 sur l'écoparc de Damazan

Montant : 1 465 000€

Durée maximum: 15 ans

Taux d'intérêt : 0,63%

Périodicité des échéances : trimestrielle

Montant des échéances : 25 607,73€

Total des frais financiers : 71 463,80€

Base de calcul : 30/360

Frais de dossier : forfaitaire 1465€

Commission d'engagement : néant

Remboursement anticipé du capital (total ou partiel) : possible à chaque échéance, moyennant un préavis contractuel et le paiement d'une indemnité actuarielle (non plafonnée)

Versement des fonds : en 1 fois

- Article 2 : **DÉCIDE** de signer le contrat de prêt à taux fixe conformément à la proposition financière du 27 septembre 2021 valable jusqu'au 30 septembre 2021 et de le notifier à la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou Charentes selon les caractéristiques ci-dessus exposées ;
- Article 3 : **PRÉCISE** que le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus à intervenir avec la Caisse d'Épargne et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie et reçoit tout pouvoir à cet effet.

Fait à Damazan, le 30 septembre 2021

Le Président,

Michel MASSET